

SUBVENTION EN MATERIEL

Année de la Taxe d'apprentissage 2018

Année de salaires 2017

Partie à remplir par l'ENTREPRISE

Identité de l'entreprise :

Siret : Activité :
Raison sociale..... Responsable Comptable :
Adresse..... Code postal.....
Ville..... Email :
Téléphone : Télécopie :

Bien immobilisé*	Bien produit*
Valeur initiale du bien :	Valeur en stock :
Amortissements :	
Valeur nette comptable :	

*** Pièces à fournir obligatoirement :**

- Facture d'origine Extrait de la valorisation du stock
 Extrait du compte d'immobilisation (classe 2) (classe 3)
 Dans les deux cas : Mémoire à établir au nom de l'établissement et mentionnant le matériel livré ainsi que la formule « **subvention en matériel au titre de la taxe d'apprentissage** ».

Coordonnées de l'établissement bénéficiaire :
.....

Je soussigné,,
Responsable Comptable, atteste sur l'honneur de l'exactitude des éléments mentionnés ci-dessus.

Fait à.....le
Signature et cachet de l'entreprise

REÇU ET CERTIFICAT POUR SUBVENTION EN MATERIEL

Partie à remplir par l'ETABLISSEMENT

Identité de l'établissement :

Nom : Nom du responsable :
Adresse : Code postal :
Ville : Téléphone :

Je soussigné,, Chef de l'Etablissement, certifie avoir
reçu lele matériel suivant :
d'un montant de : € concernant la subvention en matériel pour la classe de :
Formation : Catégorie : **A** **B**
D'après les pièces comptables fournies par l'entreprise :

Fait à Le
Signature et cachet de l'établissement

PRISE EN COMPTE DES SUBVENTION EN MATERIEL

Cadre réservé à Octalia

Éléments exigés de contrôle :

- sur le caractère pédagogique du bien
 sur la valeur du bien
 sur les pièces comptables

Matricule.....

Fait à Le.....
Signature et cachet Octalia

NOTICE EXPLICATIVE
EXONERATION POUR SUBVENTION EN MATERIEL

I) Conditions préalables :

Le matériel livré doit avoir un intérêt pédagogique **incontestable** et être en **relation directe** avec le caractère de la formation dispensée par l'établissement bénéficiaire.

Le chef d'établissement délivrera à cet effet un **certificat** indiquant :

- la spécialité des sections auxquelles sera affecté le matériel livré
- le diplôme préparé dans ces sections

Le matériel livré est soit un bien acquis, soit un bien produit

Si c'est un bien acquis : la valeur retenue sera la valeur nette comptable (valeur d'origine moins les amortissements)

Si c'est un bien produit : la valeur retenue sera la valeur d'inventaire ou la valeur actuelle la valeur peut être inférieure à la valeur d'entrée s'il y a eu une provision pour dépréciation des stocks

II) Procédure à partir de la liasse jointe mise à votre disposition par Octalia

IMPORTANT :

- **Le document doit être intégralement rempli** par les deux parties (Entreprise et Etablissement) pour les éléments qui les concernent :

L'entreprise transmet au chef d'établissement bénéficiaire :

- Le document rempli pour la partie qui le concerne
- les pièces et extraits de documents comptables justifiant de la valeur des matériels livrés
- les coordonnées de l'organisme collecteur (OCTA) retenu par l'entreprise

Le chef d'établissement transmet à l'entreprise

- le document rempli pour la partie qui le concerne, qui vaut reçu destiné à l'entreprise (indiquant le jour de la livraison du matériel et la valeur comptable justifiée par l'entreprise) et **certificat** quant à l'utilisation de ce matériel (section, diplôme et catégorie).

L'entreprise envoie à Octalia

- le document rempli par les deux parties
- copies des pièces et extraits des documents comptables justifiant de la valeur des matériels livrés.

Octalia procède à la vérification des pièces transmises :

- en cas de refus, il informe l'entreprise des anomalies constatées remettant en cause le caractère exonérateur de la subvention en matériels.
- en cas de validation, il renvoie un exemplaire à l'entreprise et à l'établissement.
- il assure le suivi extra comptable des dites subventions.